

A l'attention des maisons de repos et maisons de repos et soins agréées et subventionnées par la COCOM

Département Politique des établissements de soins

Bruxelles, le 12 septembre 2022

Objet: COVID-19 (coronavirus) – Informations à destination des MR-MRS

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint la circulaire générale des SCR relative à la vaccination Covid-19 et la dose booster automnale.

Les éléments spécifiques ci-dessous sont également d'application pour les MR-MRS.

- La vaccination concerne aussi bien les résidents que le personnel des MR-MRS.
- Les médecins conseil et coordinateur et les médecins référents sont invités à passer la commande de vaccins pour l'institution et à assurer la vaccination sur place. Le cas échéant, une commande peut également être passée par une MR-MRS pour un centre de soins de jour, ou une résidence-service attenante.
- La vaccination peut être déléguée à une infirmière pour autant que le médecin ait délégué l'anamnèse pré-vaccination et le protocole vaccinal à respecter par celle-ci. En outre, le médecin doit être présent dans le bâtiment, prêt à intervenir en cas d'urgence ou pour des questions relatives à la vaccination.
- Aucune intervention financière spécifique n'est prévue pour la vaccination collective dans les institutions.

**ATTENTION**: Les prédictions des modélisations mathématiques du SIMID consortium indiquent un pic d'infections mi-octobre et d'hospitalisations associées début novembre. Nous invitons donc les institutions à proposer rapidement la vaccination aux résidents et aux membres du personnel qui le désirent.

Pour toute information complémentaire, veuillez-vous adresser à health.academy@ccc.brussels

Nous tenons à vous remercier, ainsi que vos équipes, pour votre engagement et pour les efforts fournis durant les différentes vagues de la pandémie de covid-19 au sein de votre institution.

Tania Dekens Fonctionnaire Dirigeant